



BODY TONIC

GRAND-SACONNEX

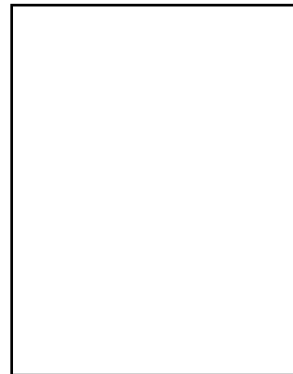
2, rue Sonnex / Case postale 203 /

1218 LE GRAND-SACONNEX

Tél : 022.788.20.21

Site : www.judograndsaconnex.ch

Mail : judo@judograndsaconnex.ch



NOM : Prénom : Sexe : M F

Date de naissance : Nationalité :

Adresse complète :

Tél. privé : Portable : Adresse mail :

MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT

Paielement d'avance par mois

Par mois

CHF. 30.—

La démission, n'est acceptée, que si elle nous parvient par écrit. Le mois en cours reste dû !

Le soussigné accepte les conditions générales du Judo / Arts Martiaux Grand-Saconnex, (JAMGS), dont il déclare en avoir pris connaissance (également disponible sur le site internet).

En cas de litige, il reconnaît la compétence des Tribunaux genevois.

Date et lieu :

Lu et approuvé, signature :



CONDITIONS GENERALES

Le (la) signataire d'une demande d'adhésion s'engage auprès du Judo/Arts Martiaux (JAMGD), à prendre connaissance des Statuts du Club qui sont à disposition, sur simple demande.

COTISATIONS :

Les cotisations sont payables par mois ou sur demande à l'année. **Elles sont payables d'avance**, au moyen du BVR envoyé.

Les cotisations sont intégralement dues par le membre aussi longtemps, qu'il n'aura pas valablement démissionné ou qu'un congé ne lui aura pas été accordé par le Président du Club.

Les cotisations doivent être payées tout au long de l'année, quelle que soit l'utilisation effective des installations.

Le Club accorde une déduction de cotisation au deuxième membre d'une même famille. Il doit cependant remplir la demande d'adhésion et payer les frais d'inscription. Le Club accorde également une déduction au troisième membre, sous les mêmes conditions que pour le deuxième membre.

Les familles, qui le souhaitent peuvent demander un arrangement auprès du Président ou du Professeur de Judo. Cette demande fera l'objet d'une discussion en séance du Comité, qui l'acceptera où la rejettera. Ce dernier pourra solliciter la communication d'informations supplémentaires en cas de besoin. Les délibérations resteront strictement confidentielles.

Les étudiants et les apprentis de plus de 18 ans doivent présenter chaque année leur carte pour bénéficier d'un tarif « jeune ».

DEMISSION :

Tout sociétaire, peut démissionner pour la fin d'un mois légal. Toute démission doit être envoyée par lettre recommandée, au plus tard **1 mois avant**. Les cotisations restent dues intégralement jusqu'à la date effective de la démission.

CONGE :

En cas de maladie ou d'accident, le membre doit aussitôt en aviser le Secrétariat par mail ou par courrier et présenter un certificat médical afin de bénéficier de la suspension des cotisations. Dès son retour, le membre devra avertir le Secrétariat, avant de pouvoir reprendre les entraînements. Le secrétariat confirmera l'annulation du congé attribué et les cotisations seront à nouveau dues par le membre.

DIVERS :

Le Comité a la faculté d'exclure un membre, qui n'observerait pas ses obligations et l'égard du Club ou qui lui aurait causé du tort.

Le Club décline toute responsabilité en cas d'accident lors des cours d'essai, des entraînements, des combats, de même que les objets ou valeurs déposés, oubliés ou volés. Les membres et leurs représentants légaux sont tenus de vérifier s'ils sont couverts par une assurance (maladie, accident ou responsabilité civile).

Lu et approuvé le :

Signature :